

Nichel FORST

EPU France 13 juin 2008
Commission Nationale des Droits de l'Homme

Monsieur le Président,

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme se félicite de la manière dont le gouvernement français a associé la société civile et son institution nationale à l'ensemble du processus de l'examen périodique universel.

En tant qu'Institution Nationale des Droits de l'Homme, la CNCDH veille au suivi des engagements de la France au regard de ses obligations internationales dans le domaine des droits de l'Homme et du droit International Humanitaire, qu'il s'agisse de la présentation de ses rapports périodiques aux Comités Conventionnels, de l'accueil en France des Rapporteurs Spéciaux du Conseil des Droits de l'Homme ou des mécanismes régionaux comme le Comité Européen contre la Torture ou le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

Les observations et recommandations adressées par le Conseil à la France ne sont pas des sujets de surprise, car les principales remarques faites à la France rejoignent des observations similaires déjà formulées par les comités conventionnels ou le Conseil de l'Europe.

Il en va ainsi de la question de la prison et des autres lieux de privation de liberté qui ne sont pas dignes de la réputation de la France dans le domaine des droits de l'Homme et qui font l'objet de remarques de plus en plus fortes de la part des organisations internationales et des ONG.

Il en est de même de certaines réserves ou déclarations interprétatives de la France sur les traités internationaux, dont certaines se justifient mais dont d'autres mériteraient un véritable réexamen.

Il en est de même pour la question du traitement des demandeurs d'asile, des violences policières, des reconduites à la frontière dans des conditions parfois indignes.

C'est enfin la question des minorités pour laquelle il me semble que les positions défendues par la France ne sont plus tenables et mériteraient à tout le moins un véritable réexamen.

Monsieur le Président, dans le cadre de son mandat, la Commission Nationale des Droits de l'Homme s'est attachée à l'analyse des recommandations émises par le Conseil des Droits de l'Homme. Elle va maintenant suivre la mise en œuvre des engagements pris par la France et nous vous proposons de tenir régulièrement informés les États, le Conseil des Droits de l'Homme et les Comités Conventionnels par l'intermédiaire de notre Rapport annuel sur les droits de l'Homme en France.

